

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Sous le pavé-gazon, le sol !
Initiant-e(-s) : Henri Klunge *Laisser vide*

La Ville de Lausanne compte environ 20 210 places à usage public en extérieur. Cette surface pourrait être utilisée pour réduire les îlots de chaleur et augmenter la perméabilité du sol en utilisant un revêtement du style pavé-gazon. Ce postulat demande une étude sur la question.

Si les places de parc sont nécessaires à la vie en ville — pour que travailleurs, personnes à mobilité réduite et autres consommateurs puissent profiter des infrastructures de son centre —, la Ville de Lausanne pourrait mettre à profit la superficie occupée par les places de stationnement en surface pour s'adapter au changement climatique et transformer le revêtement des places de parc en voirie avec des revêtements de type pavé-gazon.

Certes, si des voitures roulent sur un revêtement pavé-gazon, elles généreront plus de bruit, mais ce problème n'en est pas un avec des places de parc. De plus, l'espace entre celles-ci pourrait rester en pierres pleines pour éviter des salissures importantes lors d'épisode de pluie, ainsi que pour garder des surfaces plates pour les personnes à mobilité réduite ou ayant des chaussures à talons.

Les îlots de chaleur font partie des défis amenés par l'augmentation des températures. Pour diminuer la température, la végétalisation des espaces est l'une des solutions. Par rapport au bitume, un revêtement de type pavé-gazon peut réduire jusqu'à 4 °C la température au niveau du sol.

L'imperméabilité du sol constitue aussi un problème lors de précipitations extrêmes, qui deviennent de plus en plus fréquentes (des pluies moins régulières, mais plus intenses). Pour absorber l'eau et diminuer l'effet sur nos steps et nos cours d'eau, il est important de rendre perméable notre sol. Pour ce faire, un revêtement de type pavé-gazon absorbe pratiquement autant d'eau qu'une surface identique de verdure.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de modifier le revêtement actuel des places de parcs publiques en voirie et celles qui sont propriétés de la Ville de Lausanne en extérieur par un revêtement de type pavé-gazon.

Cette étude devrait prendre en compte une analyse des coûts et des — bénéfices sous plusieurs angles : quels sont les coûts et bénéfices sociaux (réduction des îlots de chaleur, impact sur la santé des utilisateurs, par exemple), économiques (si ce nouveau revêtement conduit à moins de dégâts en cas de grosses pluies, le nettoyage des rues, avec les machines de la Ville devrait être réduit, etc.) et environnementaux (moins de chaleur pour la faune et la flore, impact sur la biodiversité, la réduction des risques « torrent »...).

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 6 mars 2023

Laisser vide

Signataire(s) :

Laisser vide

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*